MAIRIE
DE
CREUZIER LE NEUF

Tél : 04 70 58 15 56
Fax : 04 70 58 13 24
e.mail : mairie-creuzier-le-neuf@wanadoo.fr

Creuzier le Neuf, le 08 février 2019

Le Maire de Creuzier le Neuf

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

:- :

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du jeudi 07 février 2019, le conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents. Cette réunion aura lieu le :

Mardi 12 février 2019 à 17h15 en mairie

Veuillez agréer l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

MAIRIE DE CREUZIER LE NEUF (ALLIER)

Léopold NUNEZ

Ordre du jour :

1 – actualisation des statuts de Vichy Communauté
2 - désignation d'un délégué auprès du comité local du Souvenir Français
3 – approbation de la modification des statuts du SDE 03
4 – adhésion de la communauté de communes du Pays de Tronçais au SDE 03
5 - demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2019 dans le cadre du programme des grands projets culturels, touristiques ou sportifs
6 - demande de subvention au Conseil Régional au titre du dispositif plan ruralité pour l'aménagement et la mise en place d'équipements sportifs et de loisirs
7 - demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif de soutien aux aménagements d'espaces extérieurs publics pour 2019
8 - demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2019 dans le cadre du programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux
9 - demande de subvention au Conseil Régional au titre du dispositif plan ruralité pour la mise en place d'un mini stade
10 - demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs
11 - demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière concernant la mise en place de radars pédagogiques

Informations et questions diverses

Pour information : les projets des délibérations vous seront transmis par voie dématérialisée. Les délibérations et annexes mises au vote lors des séances du Conseil Municipal seront désormais présentées par vidéoprojecteur.

Rappel : Afin de pouvoir répondre aux questions pouvant être posées, celles-ci devront être remises impérativement au plus tard 48 h avant la date de la réunion du Conseil au secrétariat de la Mairie